

DEC160897DR11

**Décision portant nomination de Monsieur Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 2940 intitulée Institut NEEL**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151301DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement des unités propres de recherches dont Monsieur Etienne BUSTARRET est le directeur de l'unité de recherche n° UPR2940.

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 29/01/2016.

Considérant que Monsieur Paul CHOMETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 13 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014/2015),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Paul CHOMETON, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 2940, à compter du 29/01/2016.

Monsieur Paul CHOMETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

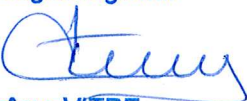
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Paul CHOMETON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

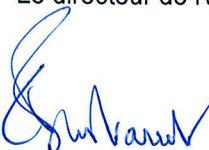
Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

  
Jérôme VITRE

Le directeur de l'unité



Etienne BUSTARRET  
Directeur  
Institut NÉEL  
CNRS



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61